

Comment approcher, protéger et soutenir les enfants exposés à la violence conjugale ?

25 enfants nous racontent leur expérience avec les services de protection de la jeunesse



Bien qu'ils puissent avoir été exposés à la violence conjugale toute leur vie, les enfants ne savent pas toujours vers qui se tourner pour en parler. C'est ainsi que la rencontre avec un intervenant de la protection de la jeunesse est très souvent la toute première occasion qu'ils ont de parler de leur situation difficile et de recevoir de l'aide et des conseils.

À cet égard, certains enfants qui ont pris part à cette recherche participative mentionnent même que **s'ils avaient mieux compris le rôle des intervenants en protection de la jeunesse, ils n'auraient pas attendu aussi longtemps avant de parler :**



J'aurais déjà parlé aux services de protection de la jeunesse. Parce que sinon, hein... nous n'aurions pas tous les problèmes que nous avons maintenant.



Certains enfants ont d'ailleurs parlé de **leurs expériences en famille d'accueil en termes positifs :**



Eux, ils ont des stratégies différentes et... Ma mère a obtenu des règles de leur part; ça l'a aidée (et) mon comportement... ça a changé dès que je suis arrivé. [...] Parce qu'avant notre famille, ce n'était pas la même chose. Il n'y avait pas de règles, des trucs comme ça. J'ai appris à me ressaisir. Et je sais vivre correctement.



En revanche, d'autres enfants ont voulu éviter de rapporter leur situation à la police ou à la DPJ par **Crainte des conséquences sur leur famille :**



Je voulais appeler, mais je ne l'ai pas fait parce que je savais que mon père serait allé en prison, que ma mère serait restée seule dans la maison, et moi et ma sœur nous serions allés dans une famille d'accueil.



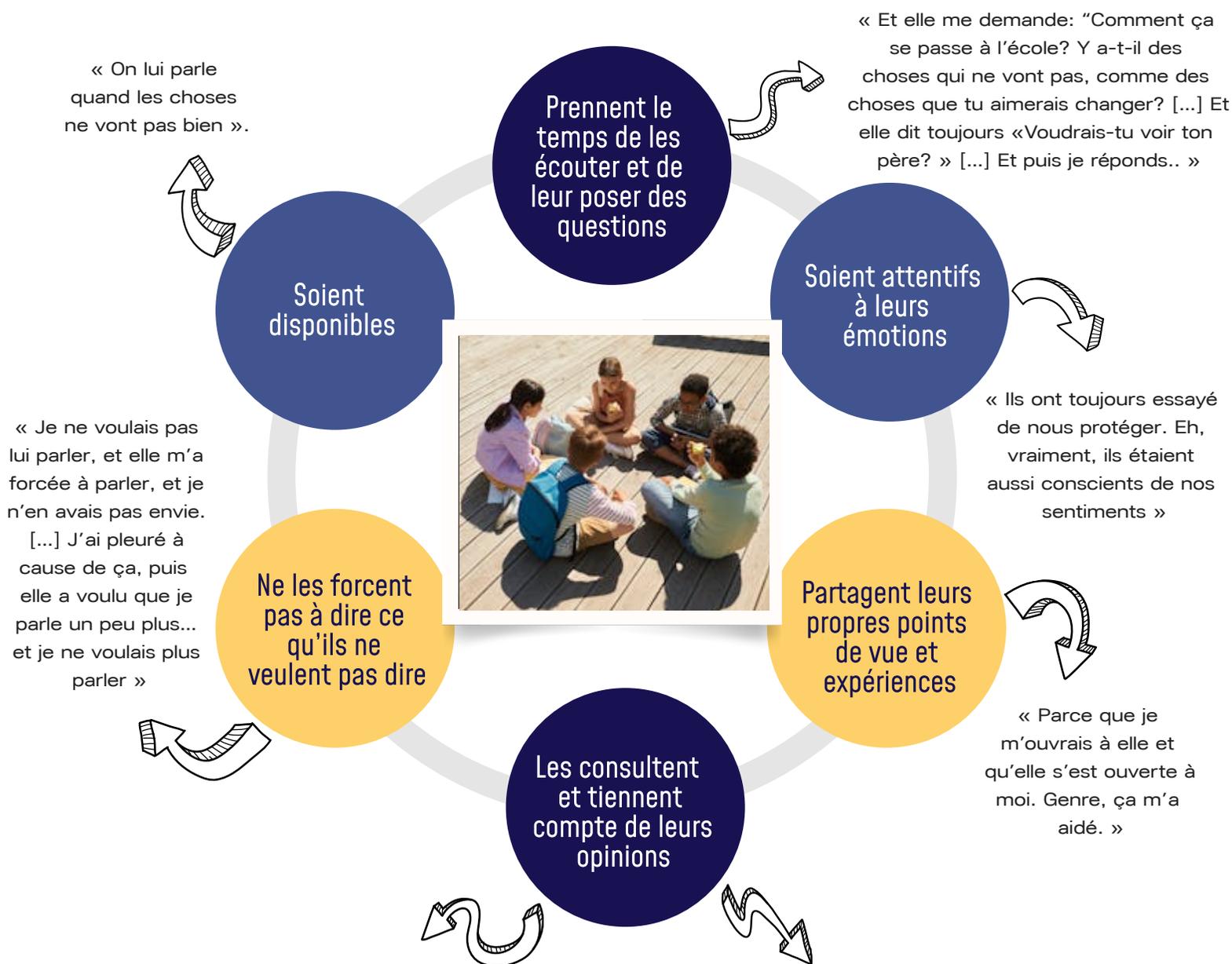
L'exposition à la violence conjugale est loin d'être un phénomène isolé puisqu'il affecte un enfant sur cinq en protection de la jeunesse au Québec.

Ainsi, l'expérience qu'ont eu les enfants avec les services de protection est différente pour chacun, toutefois, un élément semble déterminant :

l'attitude de l'intervenant.

Quelle attitude adopter avec ces enfants exposés à la violence conjugale ?

Le premier contact avec ces enfants est un moment crucial. À travers leur récit, les enfants qui ont participé à cette recherche **ont mentionné l'importance que les intervenants :**



Exemple portant sur les modalités de visites avec les parents :

« Il a planifié une rencontre avec ma mère et je n'en savais rien. Donc, c'est ce qui m'a frustré parce que je n'aime pas quand ils ne me demandent pas mon avis. Il serait logique qu'ils me demandent si je veux voir ma mère et savoir si je me sens bien à ce moment précis avec tout ça. »

Exemple portant sur un séjour en famille d'accueil :

« Je leur ai raconté tout ce que j'avais vécu, tout ce que je ressentais, et ce sont eux qui m'ont aidée à entrer en famille d'accueil parce que c'est ce que je voulais. »

Protéger les enfants en responsabilisant l'auteur de la violence plutôt que la victime...

Bien qu'il semble y avoir une tendance, dans les pratiques d'intervention, à se concentrer sur les femmes victimes de violence en tant que *mères pouvant protéger les enfants* et à accorder moins d'attention aux comportements violents des hommes, cette recherche montre que ces derniers devraient être davantage responsabilisés.

En effet, les enfants ont particulièrement apprécié les **actions concrètes** qui ont été prises afin de les protéger de la violence conjugale, telle que la suspension de contact avec le père :



Et le fait que mon frère et moi n'avons pas le droit de le contacter, car c'est comme les services de protection de l'enfance et cela fait partie d'une loi parce qu'il est trop violent. Si nous voulons le voir, nous devons appeler l'intervenante, je pense, et prendre rendez-vous. Parfois, il [le père] nous faisait peur. Il a crié après les intervenantes. [...] Nous n'aimions pas ça. Et après, c'est l'autre intervenante [...] qui a arrêté les visites

Ils ont également apprécié les **conseils et le soutien** prodigué lors de leur passage à la cour tel que l'utilisation d'un écran afin d'éviter les contacts visuels avec leur père :



Quand j'étais au palais de justice, ils ont placé un écran devant mon père parce que je devais témoigner contre lui. [...] On a demandé ça parce que c'est difficile de témoigner devant ton père [...] Et il est juste là et tu vois son visage, mais comme il y avait un écran, je faisais semblant qu'il n'était pas là. J'étais plus capable de me concentrer.

Conclusion

Cette recherche participative a donc permis à 25 enfants de partager leur expérience et leur point de vue sur les services de protection de la jeunesse. Les expériences sont variées, mais dans l'ensemble, il est possible de conclure que l'intervention en protection de la jeunesse est nécessaire dans certains contextes et peut s'avérer positive du point de vue des enfants exposés à la violence conjugale.

Référence :
Lapierre, S. Lavergne, C. Lord, M. Côté, I. (2022), «La violence conjugale et la protection de la jeunesse. Le point de vue d'enfants et d'adolescents » dans *Le Meilleur Intérêt de l'enfant Victime de Violence Conjugale : Enjeux et Réponses Sociojudiciaires*, édité par Simon Lapierre et Alexandra Vincent, Presses de l'Université du Québec.

